

## Règlement

---

### Article 1

Cette manifestation est réservée uniquement aux voitures Citroën Traction Avant, fabriquées entre 1934 et 1957, à l'exclusion de tout autre véhicule.

### Article 2

Pour des raisons évidentes d'organisation, le nombre des participants est limité.

La clôture des inscriptions, pour autant qu'il y ait encore des places disponibles, est fixée au **jeudi 30 juin 2014**. Passé cette date, les inscriptions seront prises sous toute réserve. Une liste d'attente pourra être établie.

**En cas de désistement avant le 15 juillet 2014**, pour quelque raison que ce soit, et justifiée, un remboursement est possible sous réserve d'un arrangement avec les hôteliers.

**En cas de désistement après le 15 juillet 2014, le remboursement n'est plus possible.**

Nous vous conseillons de conclure une assurance **annulation de voyage**.

### Article 3

Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre de dépôt des paiements **dans leur intégralité**.

### Article 4

Les membres du Club Citroën Suisse 34/57 bénéficient d'un droit de préemption jusqu'au **vendredi 30 mai 2014, aux conditions fixées à l'article 3**.

### Article 5

Le comité d'organisation ne se rend pas responsable des dégâts et accidents causés par des participants, ou par autrui à ces derniers. Les véhicules devront être conformes à la législation routière des pays traversés. Les participants suisses **qui roulent avec des plaques de garage** doivent se renseigner auprès des autorités compétentes, pour la France notamment.

### Article 6

Le comité d'organisation se réserve le droit, au départ de la manifestation, de refuser un véhicule visiblement en trop mauvais état d'entretien.

Un dépannage est assuré, de premier secours uniquement, seulement sur le trajet officiel et dans les temps limite. En cas de panne ou d'avarie grave, le participant s'engage à rapatrier lui-même son véhicule, **à ses frais**.

### Article 7

Par sa signature apposée sur la formule d'inscription, le participant s'engage à respecter les conditions fixées aux articles ci-dessus.